

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE			
Nom		Prénom	
Adresse	Ville	Code postal	
Téléphone	Cellulaire	Courriel @	
Si vous êtes propriétaire de l'immeuble depuis moins de 6 mois , veuillez fournir la date et le numéro d'inscription de l'acte de vente notarié au bureau de la publicité des droits (bureau d'enregistrement).			
Date de publication		Numéro d'inscription	

REQUÉRANT			
Est-ce que le requérant est le propriétaire? <input type="checkbox"/> Non, veuillez remplir cette section <input type="checkbox"/> Oui, passez à la section suivante			
Nom		Prénom	
Adresse	Ville	Code postal	
Téléphone	Cellulaire	Courriel @	
Si le requérant n'est pas le propriétaire de l'immeuble, une procuration doit être jointe à la demande.			

EMPLACEMENT DE LA DEMANDE D'OPÉRATION CADASTRALE			
Adresse / numéro de lot		Usage actuel (ex. résidentiel, commercial, terrain vacant)	Usage projeté
Nouveau(x) lot(s) créé(s)		Raison	

CONTRAINTE PHYSIQUE	
<p>Contrainte physique</p> <p><input type="checkbox"/> Une partie du terrain est affectée par une pente de plus de 15 %.</p> <p><input type="checkbox"/> Présence sur la propriété ou à proximité d'un lac, cours d'eau*, étang, marais, marécage ou tourbière.</p> <p><input type="checkbox"/> Le terrain est situé en tout ou en partie dans une zone à risque d'inondation.</p> <ul style="list-style-type: none"> Un cours d'eau est défini comme toute masse d'eau qui s'écoule dans un lit avec un débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine, à l'exception d'un fossé de voie publique ou privée, d'un fossé mitoyen, d'un fossé de drainage. 	
<p>Veuillez illustrer la localisation des contraintes cochées sur les documents à fournir avec la demande.</p>	

CONCEPTEUR DES PLANS DE LOTISSEMENT			
Nom, Prénom		Nom de la firme d'arpenteur	
Adresse	Ville	Code postal	
Téléphone	Date du plan	Numéro du plan	

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARCS ET ESPACES VERTS

Sur l'ensemble du territoire municipal, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, le propriétaire doit au choix du Conseil :

- Verser à la Municipalité **une somme équivalente à 10 % de la valeur uniformisée pour le terrain compris dans le plan** ou;
- S'engager à céder gratuitement à la Municipalité de Lac-Supérieur **un terrain compris dans le plan et équivalent à 10 % de la superficie visée ou de la valeur uniformisée du terrain compris dans le plan**. Selon les besoins spécifiques de la Municipalité, le Conseil municipal décide de la partie de terrain qui lui revient et qui convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel ou;
- Faire à la fois un engagement en terrain et un versement en argent équivalent à 10 % de la valeur uniformisée du terrain compris dans le plan.

CONTENU APPLICABLE À UNE DEMANDE DE LOTISSEMENT

- **Une copie de ou des actes publiés** si le terrain bénéficie d'un privilège à une opération cadastrale en vertu de l'article 256.1 de la L.A.U.
- **Un plan d'opération cadastrale** présenté en trois copies, préparé et signé par un arpenteur-géomètre, montrant s'il y a lieu :
 - Les lignes de lots de terrains, ainsi que leurs dimensions existantes ou projetées;
 - Les détails de l'opération cadastrale projetée et les résultats de celle-ci;
 - La date de préparation du plan, le nord astronomique et l'échelle utilisée;
 - L'identification cadastrale du ou des lots concernés de même que celle des propriétés adjacentes;
 - Les servitudes et droits de passage existants ou projetés;
 - Le tracé et le type des services existant ou projetés;
 - Le tracé et les lignes d'emprise des voies de circulation adjacentes existants ou projetés;
 - Le tracé et les lignes d'emprise des voies ferrées adjacentes existants ou projetés;
 - Le tracé et les lignes d'emprise des réseaux d'utilités publiques existants ou projetés;
 - Le tracé et les lignes d'emprise du parc linéaire Le P'tit train du Nord;
 - L'implantation, la typologie et l'usage des constructions et des bâtiments existants ou projetés;
 - Dans les corridors touristiques, l'emplacement des entrées charretières;
 - La topographie, les rocs de surfaces, les couverts forestiers, les lacs, les cours d'eau, les milieux humides, les fossés et les plaines inondables;
 - Les aires soumises à des contraintes naturelles ou anthropiques;
 - Les différentes phases de développement.

CONTENU SUPPLÉMENTAIRE APPLICABLE À UNE DEMANDE POUR TOUT PROJET MAJEUR

- **Un plan de localisation du projet dans son environnement d'insertion** (zones visées et contiguës) à une échelle égale ou plus précise que 1:10 000, préparé et signé par un arpenteur-géomètre ou un urbaniste, montrant :
 - Les limites municipales à proximité;
 - La topographie, les couverts forestiers, les lacs, les cours d'eau et les milieux humides;
 - Les voies de circulation existantes et leur hiérarchisation;
 - Les voies de circulation projetées et leur hiérarchisation;
 - Les différentes affectations et densités d'occupation du sol;
 - Les différentes phases de développement
- **Le tracé et l'emprise des voies de circulation** proposées et des voies de circulation existantes ou déjà acceptées avec lesquelles voie de circulation proposées communiquent ainsi qu'un plan profil des nouvelles voies de circulation indiquant le chaînage et les pourcentages de pente;
- **Les esquisses architecturales** des constructions et des bâtiments projetés;
- **Un tableau** donnant la superficie totale du terrain; la superficie de terrain affectée à chaque usage et leur rapport avec la superficie totale du terrain, le nombre d'unités par type d'usage.
- **Pour connaître le contenu supplémentaire applicable à une demande pour un projet intégré, veuillez communiquer avec le service de l'urbanisme et de l'environnement de la municipalité.**

CONTENU SUPPLÉMENTAIRE POUR UNE DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT POUR UN SECTEUR EN PENTE (P.I.I.A.)

- Un plan topographique avec les courbes de niveau au cinq mètres qui permet d'évaluer le respect des objectifs et des critères d'évaluation, selon le secteur concerné;
- **Un plan du relief du sol naturel** qui présente les zones de pentes à éviter (pentes de 30 % et plus), les zones de très fortes pentes (pentes entre 20 % et 30 % en moyenne), les zones de pentes moyennes (pentes entre 10 % et 20 %), les zones de pentes faibles (pentes entre 0 et 10 %) et les sommets identifiés au plan de zonage;

Aux fins d'exécution de ce plan, la pente naturelle est calculée entre deux courbes de niveau maîtresses distantes d'au plus de cinq mètres d'altitude entre elles.

Toute autre information ou document jugé nécessaire par le fonctionnaire désigné

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Description du lotissement :

FRAIS D'ÉTUDE

Premier lot faisant l'objet d'une opération cadastrale	75.00\$*
Chaque lot additionnel	20.00\$*

**Les frais d'étude fixe sont payables au dépôt de la demande.*

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je
Soussigné, _____ déclare que les renseignements fournis dans la demande sont complets et véridiques
Nom complet en caractères d'imprimerie

Signature

Date